

Le tribunal de commerce de Lyon a décidé le 20 juin 2018, la reprise de la SAS ACCINOV par la société ABL Europe. Cette décision vient clore la procédure qui avait débuté en février dernier avec la mise en sauvegarde de la SAS exploitant la plateforme ACCINOV qui avait ensuite évolué en redressement judiciaire à compter du mois d'avril.

La plateforme de bioproduction ACCINOV a fait l'objet de 4 offres de reprise considérées comme sérieuses par le tribunal de commerce. A l'issue d'une période d'instruction des différentes offres, le tribunal de commerce de Lyon a jugé celle de l'entreprise ABL Europe comme étant la plus adaptée à l'ensemble des enjeux et attentes des différentes parties prenantes.

Cette procédure a donc permis de trouver des solutions pour maintenir la plateforme de bioproduction et de laboratoires.

Le maintien des entreprises accompagnées par ACCINOV était un élément clef, ainsi que la capacité de la société reprenant l'activité de l'établissement pharmaceutique à déployer les activités de bioproduction.

Cette reprise conforte la position de la plateforme pour ses activités de bioproduction GMP qui représentent un enjeu majeur en termes de maintien de capacités industrielles sur le territoire non seulement auralpin, mais pour la France de façon plus globale.

A travers son offre, la société ABL Europe a proposé un nouveau modèle permettant de concilier les impératifs économiques avec l'enjeu de conserver une infrastructure consacrée à la bioproduction GMP et des laboratoires spécialisés. Son offre remplissait les conditions fixées par le tribunal pour la reprise, notamment le maintien des équipes d'Accinov et celui des entreprises actuellement hébergées.

ABL EUROPE, REPRENEUR D'ACCINOV

Écrit par ABL Europe

Jeudi, 28 Juin 2018 19:11 - Mis à jour Jeudi, 28 Juin 2018 19:23
